République Française
Département Eure
Commune de Breuilpont

Compte rendu de séance

Séance du 26 Juin 2020

L' an 2020 et le 26 Juin à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de ALBARO Michel, Maire.

Présents : Mmes : BERCHOT Arlette, DEPOILLY Mélanie, GOUARIN Elisabeth, GUILLON Monika, HENRION Valérie, LENORMAND Hélène, MM : ALBARO Michel, BREMARD Frédéric, DE LOBKOWICZ Wenceslas, GIRARD Didier, MICHEL Vincent, NEDELEC Olivier, TROGNON Luc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BOURDEL Christine à M. GIRARD Didier, M. PELLETIER Stéphane à Mme LENORMAND Hélène

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 22/06/2020
Date d'affichage : 22/06/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme LENORMAND Hélène

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

D_2020_04_01 - Indemnités des élus
D_2020_04_02 - Délégations consenties au Maire par le conseil Municipal
D_2020_04_03 - Autorisation au Maire de lancer les consultations de marchés inscrits au budget
D_2020_04_04 - Autorisation au Maire pour signer les dérogations scolaires et conventions d'écolages avec toutes les villes
D_2020_04_05 - Autorisation de signature d'une convention d'adhésion au service missions temporaires avec le CDG27
D_2020_04_06 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
D_2020_04_07 - Délibération fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS
D_2020_04_08 - Nomination des délégués et référents auprès des divers syndicats et commissions
D_2020_04_09 - Délibération 2020-02-07 du 11/03/2020 - erreur matérielle
D_2020_04_10 - Délibération 2020-01-05 du 17/01/2020 - erreur matérielle
D_2020_04_11 - Travaux de mise aux normes d'accessibilité des sanitaires de l'école
D_2020_04_12 - Participation au fonctionnement de la classe CLIS 2019-2020 à Pacy

Indemnités des élus
réf : D_2020_04_01 - Indemnités des élus
Considérant les délibérations du 23/05/2020 relatives à l'élection du Maire et des Adjoints,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** les indemnités suivantes, basées sur le barème du point d'indice de référence des indemnités des élus, à compter du 23/05/2020 :
  - Maire : 50.20 %
  - 1er, 2e et 3e adjoint : 18.40 %
  - Conseillère déléguée : 5.60 %

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture d'Evreux
le : 30/06/2020

et publication ou notification
du : 30/06/2020

Délégations consenties au Maire par le conseil Municipal
réf : D_2020_04_02 - Délégations consenties au Maire par le conseil Municipal
M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, il propose la délégation des compétences suivantes :
* Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exéction et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 5 000 € HT par an ;
* Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
* Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
* Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
* Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
* De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
* D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code ;
* D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;
* De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, entrainant ainsi l'autorisation de chaque projet par le conseil municipal puisque leurs crédits sont inscrits au budget,
* De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux pour tous projets dont les crédits sont inscrits au budge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, de confier à M. le Maire pour la durée du présent mandat, les délégations ci-dessus énumérées.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture d'Evreux
le : 30/06/2020

et publication ou notification
du : 30/06/2020

Autorisation au Maire de lancer les consultations de marchés inscrits au budget
réf : D_2020_04_03 - Autorisation au Maire de lancer les consultations de marchés inscrits au budget
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer toutes consultations de marchés et accords-cadres inscrits au

budget.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture d'Evreux
le : 30/06/2020

et publication ou notification
du : 30/06/2020

Autorisation au Maire pour signer les dérogations scolaires et conventions d'écolages avec toutes les villes
réf : D_2020_04_04 - Autorisation au Maire pour signer les dérogations scolaires et conventions d'écolages avec toutes les villes
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE M. le Maire à signer toutes dérogations scolaires et conventions d'écolages avec toutes communes.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture d'Evreux
le : 30/06/2020

et publication ou notification
du : 30/06/2020

Autorisation de signature d'une convention d'adhésion au service missions temporaires avec le CDG27
réf : D_2020_04_05 - Autorisation de signature d'une convention d'adhésion au service missions temporaires avec le CDG27
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service des missions temporaires du CDG27 et il présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Cdg27.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le Cdg27,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mission temporaire avec le CDG27

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture d'Evreux
le : 30/06/2020

et publication ou notification
du : 30/06/2020

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
réf : D_2020_04_06 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;
Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles**.**

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **DE PREVOIR** à cette fin une enveloppe de crédits au budget**.**

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture d'Evreux
le : 30/06/2020

et publication ou notification
du : 30/06/2020

Délibération fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS
réf : D_2020_04_07 - Délibération fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS
Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16, et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 10 (dix) le nombre des membres du conseil d'administration, outre le maire, son président, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture d'Evreux
le : 30/06/2020

et publication ou notification
du : 30/06/2020

Nomination des délégués et référents auprès des divers syndicats et commissions
réf : D_2020_04_08 - Nomination des délégués et référents auprès des divers syndicats et commissions
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** comme représentants de la commune les personnes ci-dessous.

Délégations :

	Titulaire	Suppléant

ATLEJ	Michel ALBARO Hélène LENORMAND Elisabeth GOARIN	
CCAS	Michel ALBARO Hélène LENORMAND Frédéric BREMARD Elisabeth GOARIN Monika GUILLON Arlette BERCHOT *Karima AKKOUCHE* *Isabelle CLIQUE* *Véronique BREDOUX* *Maurice LEVACHER* *Christiane YVELEF*	
Conseil d'école	Hélène LENORMAND	Michel ALBARO
CNAS	Frédéric BREMARD	Correspondante=Elisabeth

Commissions :

	Titulaire	Suppléant
Commission Appel D'offres (CAO)	Michel ALBARO Wenceslas DE LOBKOWICZ Elisabeth GOARIN Oliver NEDELEC	Didier GIRARD Frédéric BREMARD Hélène LENORMAND Stéphane PELLETIER
Commission finances	TOUS	
Securite	Michel ALBARO Elisabeth GOARIN Valérie HENRION Stéphane PELLETIER Vincent MICHEL	
Commerce emploi et transport	Michel ALBARO Elisabeth GOARIN Luc TROGNON Stéphane PELLETIER Mélanie DEPOILLY	
Affaire scolaire et périscolaire	Michel ALBARO Hélène LENORMAND	
Urbanisme et environnement	Michel ALBARO Didier GIRARD Wenceslas DE LOBKOWICZ Elisabeth GOARIN Christine BOURDEL Arlette BERCHOT Vincent MICHEL	
Communication/Comite de redaction du Bulletin Municipal	Michel ALBARO Hélène LENORMAND Mélanie DEPOILLY	

COMMISSION DE RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES	Wenceslas DE LOBKOWICZ Elisabeth GOARIN Christine BOURDEL	
Revitallisation Centre bourg	Michel ALBARO Didier GIRARD Hélène LENORMAND Wenceslas DE LOBKOWICZ Elisabeth GOARIN Luc TROGNON Stéphane PELLETIER Arlette BERCHOT Vincent MICHEL	
Rifseep	Michel ALBARO Hélène LENORMAND Frédéric BREMARD	
Restauration du petit patrimoine	Michel ALBARO Elisabeth GOARIN Valérie HENRION Arlette BERCHOT	

Référents :

Correspondant Défense	Wenceslas DE LOBKOWICZ	
RGPD	Valérie HENRION	
Environnement	Frédéric BREMARD	
Forêt-bois	Wenceslas DE LOBKOWICZ	
SPL Normandie Axe Seine représentants	Michel ALBARO	Didier GIRARD

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture d'Evreux
le : 30/06/2020

et publication ou notification
du : 30/06/2020

Délibération 2020-02-07 du 11/03/2020 - erreur matérielle
réf : D_2020_04_09 - Délibération 2020-02-07 du 11/03/2020 - erreur matérielle
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la proposition de M. DE LOBKOWICZ de vendre sa parcelle située derrière la mairie,
Considérant l'erreur matérielle sur la délibération 2020-02-07 en date du 11/03/2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération 2020-02-07,
- **DIT** que les frais de notaire relatifs à cet acte sont à la charge de la commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié et tous documents nécessaires à cette acquisition de la parcelle AK 445.

A la majorité (pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 1)
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture d'Evreux
le : 30/06/2020

et publication ou notification
du : 30/06/2020

Délibération 2020-01-05 du 17/01/2020 - erreur matérielle
réf : D_2020_04_10 - Délibération 2020-01-05 du 17/01/2020 - erreur matérielle
Considérant l'erreur matérielle sur la délibération 2020-01-05 en date du 17/01/2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération 2020-01-05,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le bail commercial du 1 rue Alfred de Vigny.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture d'Evreux
le : 30/06/2020

et publication ou notification
du : 30/06/2020

Travaux de mise aux normes d'accessibilité des sanitaires de l'école
réf : D_2020_04_11 - Travaux de mise aux normes d'accessibilité des sanitaires de l'école
Considérant la délibération 2020-04-02 déléguant au Maire la possibilité de demander toutes subventions de projet inscrits au budget,
Considérant le projet de mise aux normes d'accessibilité des sanitaires de l'école non prévu au budget initial voté le 11/03/2020,
Considérant l'estimation ci-dessous,

Une estimation du coût global des travaux présente les chiffres suivants :

– Sanitaires école	37 461.50 €
– Géomètre	800.00 €

TOTAL TRAVAUX H.T.	**38 261.50 €**
T.V.A. 20 %	7 652.30 €

TOTAL TRAVAUX T.T.C.	**45 913.80 €**

Considérant que le financement prévisionnel de ces travaux s'effectuera comme suit :

– Subvention au titre de la DETR	15 304 €
– Subvention du CD27	15 304 €
– Fonds propres	7 652.30 €
– Fonds propres pour TVA	7 652.30 €

SOIT UN TOTAL DE	**45 913.80 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ces travaux

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture d'Evreux
le : 30/06/2020

et publication ou notification
du : 30/06/2020

Participation au fonctionnement de la classe CLIS 2019-2020 à Pacy
réf : D_2020_04_12 - Participation au fonctionnement de la classe CLIS 2019-2020 à Pacy
Considérant la demande de participation de la commune de Pacy sur Eure pour les élèves scolarisés en classe CLIS.
Considérant que la participation de l'année scolaire 2019-2020 s'élève à 930 € par élève,
Considérant qu'un élève scolarisé en CLIS réside à Breuilpont,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention 2019-2020 pour un montant de 930 € pour 1 élève.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstentions : 0)
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture d'Evreux
le : 30/06/2020

et publication ou notification
du : 30/06/2020

Complément de compte-rendu:

Monsieur BREMARD est arrivé à 20h52

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 07/07/2017 est approuvé à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour

➢ AJOUTS :
- Un point 16 est ajouté concernant la participation au fonctionnement de la classe CLIS 2019-2020 à Pacy

Aucune observation n'ayant été formulée, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

➢ RETRAITS :
- Le point 2 concernant l'enregistrement des séances est supprimé car la loi l'autorise.

Aucune observation n'ayant été formulée, ce point est supprimé de l'ordre du jour.

k) Point travaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :
- Les travaux de la salle de motricité commenceront normalement fin août compte tenu du délai de commande pour les fenêtres. Les travaux de peinture et finitions devraient suivre aux vacances d'octobre.
- Les travaux de mise en accessibilité des sanitaires de l'école s'élèvent à 37 461.50 € HT. Des demandes de subvention à hauteur de 80% auprès du Département (40%) et de la Préfecture pour la DETR (40%) vont être envoyées.
- L'arrivée de la fibre optique entraîne l'installation d'un shelter (tête sur la commune en plus des 3 armoires appartenant à Orange. Celui-ci va être installé à côté de l'atelier municipal avec un accès indépendant.
- Les travaux d'installation de vidéosurveillance au centre bourg ont reçu un accord de subvention pour un montant total de 60%.
- Les travaux au rez-de-chaussée de l'ancienne gare ont également reçu un accord de subvention pour un montant total de 80%
- Les autres projets de travaux concernent la construction d'une nouvelle cantine, l'aménagement du terrain situé au Mont Vallet en zone OAP et le centre bourg.

b) Funéraire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

- Des demandes pour des cavurnes ont été faites en mairie. Les communes n'ont l'obligation d'en proposer qu'à partir de 2 000 habitants. Nous allons tout de même faire le nécessaire. Nous en profiterons pour revoir également les tarifs municipaux proposés pour les différents services funéraires. Un règlement de cimetière sera également établi.
- Le cimetière de Lorey étant complet, une procédure est en cours pour un agrandissement.

Monsieur DE LOBKOWICZ informe le conseil municipal que :

- La procédure de reprise de concessions abandonnées arrive à la fin de la procédure administrative. 25 concessions étaient recensées. La phase pratique, les travaux, débutera à la suite d'une prochaine délibération à la rentrée.

c) Panneau d'affichage numérique

Un projet d'installation de panneau d'affichage numérique est en cours d'étude.

Informations et questions diverses.

Séance levée à: 23:20

Validé par la/le Secrétaire de séance et par le Président de séance.